

## DELEGATION DE POUVOIR

*La déclaration des œuvres au répertoire de la Sacem suppose que les bulletins et les pièces qui l'accompagnent (Contrats de cession et d'édition, contrat d'adaptation audiovisuelle, fiches techniques, etc.) soient signés par le représentant légal pour les sociétés d'édition et, pour les éditeurs en nom propre, par la personne physique immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.*

*Le pouvoir d'agir, au nom et pour le compte des éditions peut toutefois être délégué par leur représentant légal à l'un de leurs préposés.*

*Pour habilitier un préposé à effectuer, au nom et pour le compte des éditions, la déclaration des œuvres au répertoire de la Sacem, veuillez fournir une délégation de pouvoir établie selon le modèle ci-dessous.*

**JE SOUSSIGNE(E) :** .....

**AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DES EDITIONS (Dénomination et adresse) :**

.....  
.....  
.....

Ci-après, le « Délégant »

**DELEGUE A :** .....

Ci-après, le « Délégataire »

Le pouvoir d'effectuer, au nom et pour le compte des éditions susvisées, toutes déclarations d'œuvres au répertoire de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem), et à cet effet, de signer tous documents nécessaires auxdites déclarations et toutes pièces qui les accompagnent, y compris les contrats de cession et d'édition.

Sauf révocation ou cessation de fonction du Délégataire notifiée à la Sacem par e-mail (adressé à : [juridique.societaires@sacem.fr](mailto:juridique.societaires@sacem.fr)) ou lettre recommandée avec accusé de réception, la présente délégation de pouvoir est consentie pour toute la durée des fonctions du Délégataire au sein des éditions susvisées.

Fait à .....

Le .....

\_\_\_\_\_  
Signature du Délégant

**P.J. : Copie d'une pièce d'identité du Délégant et du Délégataire**

*Toutes les informations demandées sont obligatoires.*

*Ces informations sont traitées et destinées à la Sacem (responsable du traitement) afin de gérer vos mandats, conformément aux dispositions du Code civil et aux articles 51 et 55 du Règlement général de la Sacem. Elles sont conservées pendant la durée du mandat confié puis des prescriptions légales applicables.*

*Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité que vous pouvez exercer auprès de la Sacem – Département juridique, 225, avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Ced*